

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 MAI 2017

Fabrique d'Eglise

Les comptes 2016 de la fabrique de l'Eglise protestante ont été soumis pour approbation. Ces derniers se portent à **2.653,41 €** en recettes et en dépenses, présentant donc un résultat en équilibre.

Projet Covoit'Stop

La Province de Liège a attribué le marché pour l'achat groupé de panneaux et de poteaux dans le cadre du projet Covoit'Stop auquel le Collège avait décidé d'adhérer lors de sa séance du 10 novembre 2015.

Grâce à Covoit'Stop, les zones mal desservies de la Commune pourront être couvertes par ce réseau et offrir aux citoyens davantage de mobilité. Ce projet développe également la solidarité.

Carn'Ama asbl

C'est le Conseil communal qui a la tâche d'approuver les bilans & comptes du comité de l'asbl.

Suite à la remise des justificatifs des dépenses engagées pour l'organisation du carnaval 2017 qui s'élèvent à un montant de 9.003,24€, la Commune d'Amay a approuvé l'octroi d'un subside pour 2017, de l'ordre de 8.000€.

Travaux

Dans le cadre de l'aménagement de l'Académie (l'ancienne école des Marronniers), toute une série de travaux sont réalisés (isolation acoustique,...).

La procédure et le cahier spécial des charges pour le marché ont été approuvés pour un montant de 581.774,02 € t vac. Il s'agit d'une adjudication ouverte.

Cependant, on a constaté que des travaux supplémentaires étaient nécessaires. En effet, une des classes Jazz n'a plus besoin de doublage acoustique alors qu'un autre local a besoin d'une contre cloison. Cette contrecloison étant d'une superficie plus importante, nous avons un supplément de 6.443,25 € TVAC en ce qui concerne le dossier travaux en question.

Plan de gestion – Actualisation

Afin d'actualiser le plan de gestion de la Commune qui date de 2005 et n'avait plus été revu depuis. On a procédé à une actualisation en accord avec le CRAC.

L'objectif étant de poursuivre les mesures antérieurement déterminées et qui ont porté leurs fruits.

Un groupe de travail a été constitué avec le CRAC afin que le document corresponde à ses attentes.

Droit d'emphytéose

Dans le cadre de l'établissement de la Bibliothèque communale à l'ancienne gare d'Amay (place Gustave Rome 10), un droit d'emphytéose pour le bâtiment et le terrain (dont la Société Nationale des Chemins de Fer Belges est propriétaire) a été constitué pour une durée de 50 ans et pour lequel un canon annuel indexé à 2400 € a été fixé.

Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Jehay - constitution d'un droit d'emphytéose sur la parcelle cadastrée Amay, 2ème division, section B n° 657 e d'une contenance de 4 595 m²- 50 ans – canon annuel 6820 €

Constitution de droit d'emphytéose pour le terrain de la Fabrique d'Eglise de Jehay (parking et agrandissement)

Dans le cadre du projet d'agrandissement du parking et de l'école de Jehay, un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans sur la parcelle jouxtant l'école a été passé entre la Commune d'Amay et le propriétaire de la parcelle : la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Jehay.

Ce bail prévoit une location de 4.000€ / an pendant 50 ans et à son terme, le terrain appartiendra à la Commune.

Le projet de parking est une priorité actuellement pour garantir plus de sécurité à l'entrée et à la sortie de l'école.